



2013

Rapport 2013  
à l'Assemblée législative

**L'intervenant provincial**  
*en faveur des enfants & des jeunes*

## **L'intervenant provincial** *en faveur des enfants & des jeunes*

401, Rue Bay, Bureau 2200  
Toronto (Ontario) M7A 0A6  
[advocacy@provincialadvocate.ca](mailto:advocacy@provincialadvocate.ca)

**Téléphone** (416) 325-5669  
**Sans Frais** (800) 263-2841  
**ooVoo** provincial-advocate (ASL/LSQ users)

**Twitter** @OntarioAdvocate  
**Facebook** Office of the Provincial Advocate  
for Children and Youth

# 2013

## ENQUÊTE

La participation du Bureau aux enquêtes du coroner sur le décès d'enfants en Ontario est un volet important de notre travail. Notre participation permet de porter la voix, la sagesse et le vécu des jeunes à l'attention des jurys dont le travail consiste à formuler des recommandations pour s'attaquer aux problèmes systémiques et empêcher que des tragédies semblables ne surviennent à nouveau.

En 2013, nous avons participé à l'enquête sur le décès d'Ashley Smith, une jeune femme âgée de dix-neuf ans qui a payé de sa vie face à un système de justice qui n'a pas su reconnaître ses besoins ni y répondre.

Dans le cadre du processus de l'enquête, nous avons travaillé avec des jeunes et des experts du domaine pour sensibiliser la population au phénomène des « adultes émergents » et aux besoins spéciaux qui accompagnent ces jeunes dans les réseaux de soins. Notre participation à l'enquête a fait en sorte que le jury inclue dans ses recommandations finales de nouvelles idées et suggestions pour soutenir ces jeunes.

## BESOINS SPÉCIAUX

Les enfants et les jeunes désignés de façon courante comme ayant des « besoins spéciaux » constituent une population diversifiée de jeunes. Nous sommes résolus d'aider ces jeunes à trouver leur voix pour défendre activement leurs propres intérêts afin qu'ils s'épanouissent et vivent une vie complète et satisfaisante. Cette année, nous avons élargi la composition de notre Comité sur les besoins spéciaux afin d'inclure à titre-conseil des jeunes qui ont des besoins spéciaux. En décembre, nous avons organisé une première réunion communautaire à laquelle étaient conviés des jeunes, des intervenant-e-s, des associations, des organismes de services, etc. pour lancer un dialogue sur l'instauration d'un réseau de soutien plus respectueux et à l'écoute des jeunes et mieux outillé pour répondre à leurs besoins.

## FORUM JEUNESSE LES PLUMES DE L'ESPOIR

Le Forum jeunesse Les plumes de l'espoir a été une initiative majeure du Bureau en 2013. Plus de 137 jeunes provenant de 64 des 92 communautés autochtones de l'Ontario ont participé à un de deux événements. Un plan d'action regroupant les réflexions et les idées des jeunes sur l'avenir est en préparation et sera publié au début de 2014. L'initiative Les plumes de l'espoir est un mouvement en plein essor de jeunes voies autochtones désireuses d'apporter du renouveau et des changements dans leurs vies et leurs communautés. Le forum a été un endroit sûr et positif où les jeunes ont pu tisser des liens et examiner et discuter des problèmes issus d'injustices et de traumatismes historiques, d'enjeux identitaires, de traditions culturelles, d'inégalités, de droits et de leur combat pour trouver leur chemin dans le monde tout à la fois moderne et traditionnel où ils vivent.

# TABLE DES MATIÈRES

5

LETTRE DE  
L'INTERVENANT  
PROVINCIAL

7

QUI SOMMES-  
NOUS ET QUE  
FAISONS-NOUS?

11

PREMIÈRES  
NATIONS

15

ENQUÊTE

16

PROTECTION DE  
L'ENFANCE

18

BESOINS  
SPÉCIAUX

20

JUSTICE POUR  
LES JEUNES

22

SANTÉ MENTALE

25

ÉCOLES  
PROVINCIALES ET  
D'APPLICATION

26

DÉVELOPPEMENT  
COMMUNAUTAIRE,  
SENSIBILISATION ET  
ÉDUCATION

28

ÉTATS  
FINANCIERS



# LETTRE DE L'INTERVENANT PROVINCIAL

Au moment de commencer mon deuxième mandat comme Intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes de l'Ontario, je souligne que notre succès au cours des cinq dernières années à bâtir, depuis la base en montant, un organisme unique et novateur est le résultat des interactions quotidiennes entre les employés énergiques et créatifs du Bureau de l'intervenant et des centaines d'enfants et de jeunes dont la force et la résilience sont une source d'inspiration. Au Bureau, lorsque nous devons prendre des décisions difficiles, nous commençons par demander aux jeunes ce qu'ils souhaitent et ce sont leurs réponses qui nous guident. De cette façon, notre travail est habité par la sagesse de leur vécu. Dans tout ce que nous faisons, nous suivons les directives de la loi qui nous encadre, notamment servir « d'exemple en ce qui concerne la participation des enfants et des jeunes ». Nous n'avons jamais manqué à notre engagement de nous assurer que les enfants sont toujours au cœur de nos interventions.

Nous continuons de bâtir un organisme responsable et accessible dont l'approche en matière d'intervention est centrée sur les enfants et les jeunes. Nous sommes devenus une instance indépendante de l'Assemblée législative avec un bureau central à Toronto et un bureau satellite à Thunder Bay. En cours de route, nous avons établi des relations de travail positives avec des jeunes, des collectivités et des organismes qui partagent notre engagement à porter la voix des jeunes relevant de notre mandat.

L'année qui se termine a été d'une importance capitale en termes d'efforts pour soutenir les jeunes Autochtones.

Pendant cinq jours en mars 2013, plus de 100 jeunes provenant de 62 Premières nations du nord de l'Ontario se sont réunis à Thunder Bay afin de partager leurs idées pour créer des communautés plus saines et changer leur vie en profondeur. Soutenu par notre Bureau et conçu par et pour de jeunes Autochtones, le forum jeunesse Les plumes de l'espoir a permis aux jeunes de présenter leurs idées d'action aux aînés de leurs communautés, aux dirigeants autochtones et aux représentants des ministères et des services policiers.

S'il est un souvenir, cette dernière année, qui représente le mieux la direction qu'emprunte notre Bureau, c'est bien notre présence au forum jeunesse Les plumes de l'espoir. En ratissant la salle de réunion bondée à Thunder Bay en attente des présentations des jeunes, j'ai pu apercevoir les sous-ministres de l'Éducation, des Services à l'enfance et la jeunesse et des Affaires autochtones, ainsi que des représentants de la haute direction de huit autres ministères. J'ai entrevu des représentants de haut niveau du ministère fédéral des Affaires autochtones et Développement du Nord et de Santé Canada. À mes côtés se trouvait le président du Conseil national des jeunes de l'Assemblée des Premières nations et juste en face, un grand chef adjoint de la nation Nishnawbe Aski. J'ai vu la médecin hygiéniste en chef de l'Ontario et une foule d'autres personnes venues de près et de loin pour entendre des jeunes de l'Ontario. Les jeunes qui avaient si consciencieusement préparé le forum Les plumes de l'espoir ont fait la preuve de leurs capacités de leadership en répondant aux besoins des jeunes et des décideurs qui s'étaient déplacés. J'ai vu de l'espoir.



La centaine et plus de jeunes qui attendaient leur tour pour présenter au forum, et un nombre égal d'accompagnateurs et de bénévoles venus témoigner du dialogue, se trouvaient dans une pièce tout juste au-dessus de nos têtes à l'étage supérieur. Ils regardaient à la télévision à circuit fermé les groupes de jeunes qui, à tour de rôle, venaient présenter leurs réflexions et leurs idées pour aller de l'avant. Je n'oublierai jamais le moment où un grondement s'est fait entendre. Les jeunes à l'étage, en signe de solidarité, ont commencé à frapper du pied sur le plancher, qui était également le plafond de la pièce où nous nous trouvions. Le tapage a augmenté et, pendant un instant, nous ne savions pas ce que c'était. Le bruit s'est amplifié et est devenu plus insistant, presque comme un tambour ou un battement de cœur. Quand j'ai compris et que les autres dans la pièce ont compris d'où venait le bruit, nous avons été nombreux à sourire et à être émus aux larmes par l'esprit de corps qui envahissait la salle. C'était le bruit qui annonçait le changement. J'espère que toutes les personnes qui lisent ce rapport annuel peuvent l'entendre également.

En 2013, nous avons commencé à constater de véritables avancées dans le travail réalisé depuis plusieurs années grâce aux efforts conjugués de notre Bureau et de centaines de jeunes du réseau de l'aide à l'enfance ou issus de celui-ci. Les Audiences publiques des jeunes quittant le réseau de l'aide à

l'enfance et le rapport synthèse *Livre de ma véritable histoire*, ainsi que le *Plan directeur visant un changement fondamental du système de bien-être de l'enfance* qui a suivi, ont donné naissance à un mouvement et à de véritables changements au sein du système d'aide à l'enfance en Ontario. Nous appelons ce mouvement, *Notre voix, notre tour*.

Le mouvement a amené le gouvernement de l'Ontario à faire des enfants et des jeunes pris en charge un groupe prioritaire. De sorte que les jeunes pris en charge et d'ex-jeunes pris en charge qui fréquentent un établissement d'enseignement postsecondaire ont maintenant congé de droits de scolarité et reçoivent du soutien jusqu'à l'âge de 24 ans. Le gouvernement leur offre maintenant du mentorat.

En effet, cinquante « intervenants » ont été engagés pour soutenir la transition des jeunes vers une vie indépendante. L'Ontario a adopté des protocoles de réussite scolaire pour tous les enfants pris en charge que doivent signer les organismes de protection de l'enfance et les conseils scolaires locaux. Des « ententes de responsabilisation » ont été établies qui permettront éventuellement aux conseils d'administration des sociétés locales d'aide à l'enfance de mesurer le succès de l'Ontario à s'acquitter de son rôle parental envers les enfants pris en charge. Le gouvernement de l'Ontario a pris l'engagement d'accroître d'ici quatre ans le niveau de diplomation au secondaire des jeunes pris en charge (44 p. cent en 2013) pour atteindre celui de leurs pairs (82 p. cent en 2013). L'objectif ultime du gouvernement est un taux de diplomation 85 p. cent pour TOUS les jeunes. Le gouvernement a commencé à travailler avec d'autres acteurs de la collectivité afin d'améliorer les conditions de vie des jeunes Noirs dans le système d'aide à l'enfance et de réduire

le nombre de ceux et de celles qui sont pris en charge. Il s'agit aussi de trouver des façons de mieux servir les enfants pris en charge qui ont des démêlés avec le système de justice. Et, comme le diraient les jeunes du mouvement *Notre voix, notre tour*, nous ne sommes pas près de nous arrêter!

Le Bureau a été autorisé à intervenir dans un certain nombre d'enquêtes très médiatisées cette année, notamment les enquêtes sur les décès de Jeffrey Baldwin et d'Ashley Smith. Notre participation à ces enquêtes nous a convaincus que les risques de préjudice pour les jeunes demeurent élevés et qu'une enquête publique sur les services de protection de l'enfance en Ontario est nécessaire pour améliorer le système. Nous avons créé une base de données consultable pour aider les autorités à se responsabiliser à l'égard des services aux jeunes. Ainsi les agents d'intervention et le public peuvent surveiller les mesures prises par le gouvernement pour donner suite aux recommandations des enquêtes.

Cette année, nous avons commencé à travailler avec des jeunes qui ont des « besoins spéciaux », selon l'expression utilisée au gouvernement. J'ai la conviction profonde que ces jeunes, s'ils en ont la possibilité, inspireront un mouvement qui leur sera propre. À mesure que le mouvement prendra de l'ampleur, beaucoup de jeunes se révéleront des citoyens actifs et impliqués, désireux de contribuer significativement et de multiples façons au tissu social de notre province ainsi qu'à la création des outils et à la prestation des services dont ils ont besoin.

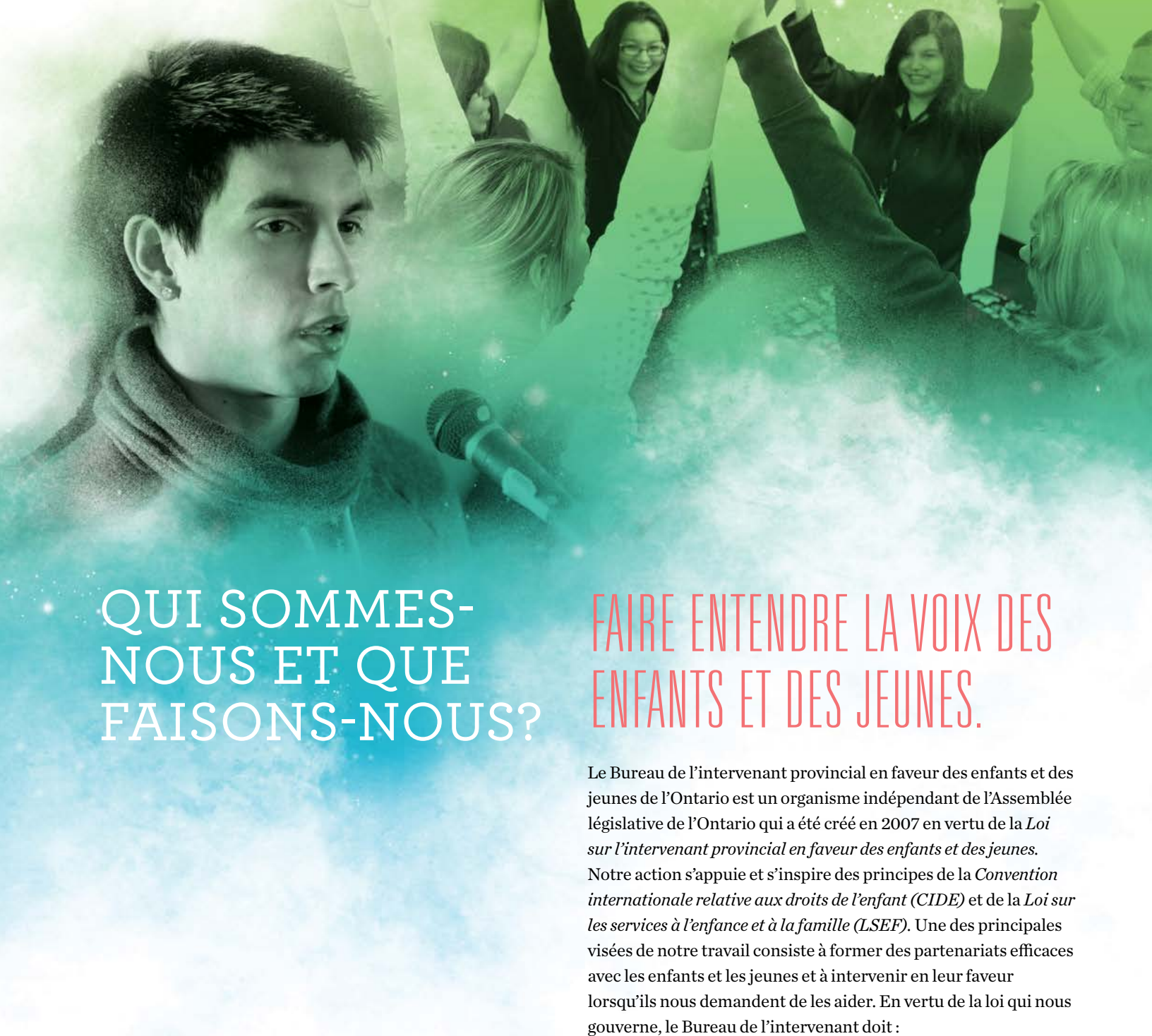
Au cours des cinq prochaines années, nous nous efforcerons de multiplier nos interventions et nos efforts de sensibilisation auprès des enfants âgés de moins de douze ans. Les enfants dans

les réseaux de soins de l'Ontario qui font partie de ce groupe d'âge sont spécialement à risque de n'avoir aucune prise sur ce qui leur arrive. Et cette impuissance peut s'avérer débiliteuse lorsqu'ils arrivent à l'âge adulte et doivent devenir autonomes, qu'ils soient prêts ou non.

Enfin, nous avons l'intention d'établir des liens plus étroits que jamais avec tous les jeunes que nous servons. Nous sommes en train de bâtir une nouvelle plateforme Internet qui nous permettra de mettre de l'avant la phase 2.0 du Bureau de l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes de l'Ontario, renforçant ainsi notre présence en ligne et créant un espace virtuel qui représente et traduit tout ce qu'est le Bureau et tout ce que nous faisons. Bientôt, les enfants et les jeunes pourront communiquer plus facilement avec un agent ou une agente d'intervention par nos médias sociaux et nos plateformes web. Nous utiliserons davantage la diffusion de contenus en direct, les vidéos, les bavardages, les blogues et les forums de discussion sur Internet. Éventuellement, nous utiliserons des outils non encore imaginés pour qu'une jeune personne, peu importe où elle habite dans la province, puisse communiquer avec le Bureau et avoir accès à nos services d'intervention.

#### **IRWIN ELMAN**

#### **INTERVENANT PROVINCIAL EN FAVEUR DES ENFANTS ET DES JEUNES**



## QUI SOMMES-NOUS ET QUE FAISONS-NOUS?

## FAIRE ENTENDRE LA VOIX DES ENFANTS ET DES JEUNES.

Le Bureau de l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes de l'Ontario est un organisme indépendant de l'Assemblée législative de l'Ontario qui a été créé en 2007 en vertu de la *Loi sur l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes*.

Notre action s'appuie et s'inspire des principes de la *Convention internationale relative aux droits de l'enfant (CIDE)* et de la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille (LSEF)*. Une des principales visées de notre travail consiste à former des partenariats efficaces avec les enfants et les jeunes et à intervenir en leur faveur lorsqu'ils nous demandent de les aider. En vertu de la loi qui nous gouverne, le Bureau de l'intervenant doit :

- Donner une voix indépendante aux enfants et aux jeunes en s'associant avec eux pour mettre en avant des questions qui les touchent;
- Encourager la communication et la compréhension entre les enfants et les familles et ceux qui leur fournissent les services;
- Éduquer les enfants, les jeunes et les personnes qui leur fournissent des soins en ce qui concerne les droits des enfants et des jeunes.



## TROIS DOMAINES D'INTERVENTION

Notre Bureau pilote des dossiers dans trois vastes domaines ou sphères d'intervention. Le fondement même de notre travail est **l'intervention en matière de droits individuels**. Nous répondons à des milliers d'appels chaque année provenant d'enfants et de jeunes, de leurs familles, de fournisseurs de soins et d'autres personnes engagées dans la protection des droits des jeunes et dans l'amplification de leur voix dans la société. Dans le cadre de ce travail, nous préparons des plans d'intervention en collaboration avec chacun des jeunes qui sollicitent notre aide dans un effort pour répondre à leurs préoccupations. Un agent ou une agente d'intervention travaille alors avec eux et suit leurs instructions pour tenter de résoudre leur problème à leur satisfaction. Lorsque nous observons une certaine tendance ou orientation dans les appels reçus de jeunes, nous pouvons

décider d'examiner plus en profondeur le dossier. C'est ce que l'on appelle **l'intervention à caractère systémique**. Dans de telles situations, le Bureau prend appui sur l'expertise de jeunes qui ont une connaissance immédiate ou une expérience directe du problème et nous travaillons avec ces jeunes pour formuler des recommandations dans le but de modifier les politiques, le mode de financement ou la manière dont les services sont fournis. Lorsqu'un problème touche des groupes locaux particuliers ou à des populations entières de jeunes, nous procédons alors à une **intervention à caractère communautaire**. Dans de telles situations, le Bureau recrute des jeunes, leurs réseaux naturels d'entraide et leurs alliés et nous les aidons à intervenir en leur propre nom en les outillant avec les techniques et les connaissances requises pour mener à terme les changements

qu'ils souhaitent. De plus, nous offrons aux enfants et aux jeunes des ateliers sur leurs droits et des séances d'information sur le rôle du Bureau de l'intervenant.

### LES JEUNES QUI DÉFINISSENT NOTRE MANDAT

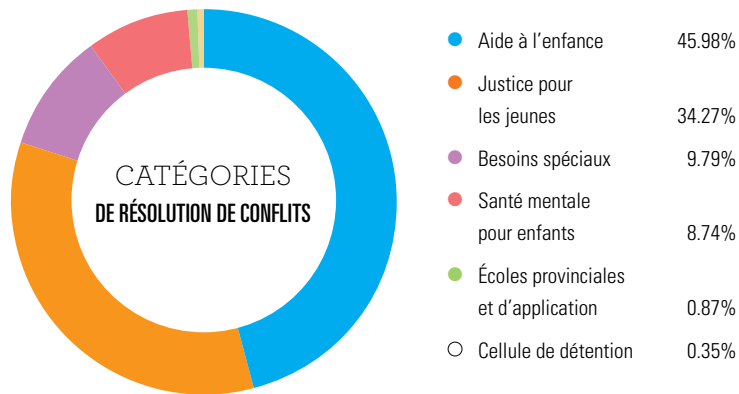
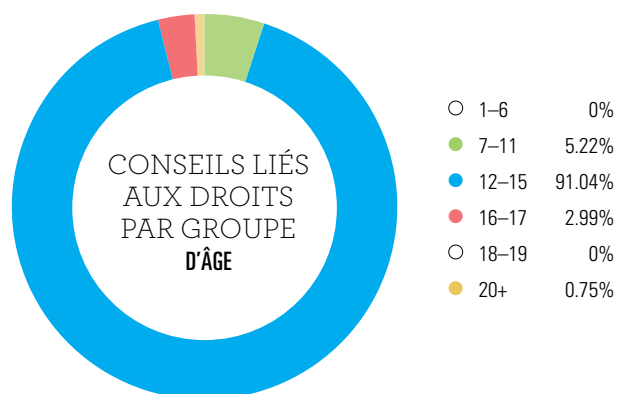
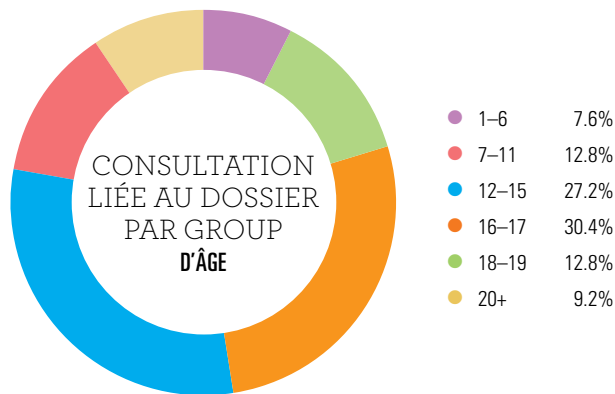
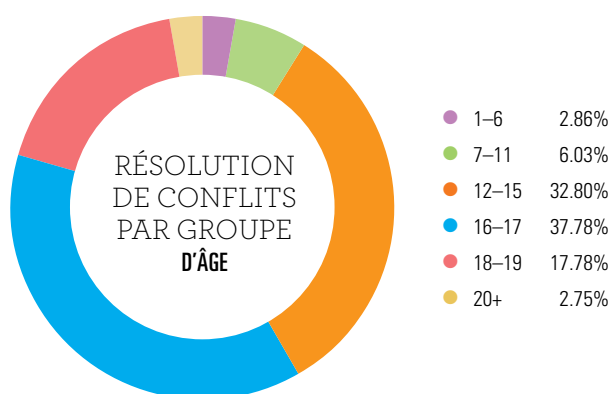
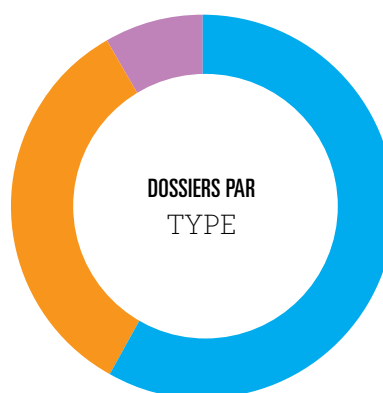
Le Bureau de l'intervenant sert six groupes d'enfants et de jeunes pris en charge par l'État ou en périphérie de la prise en charge. Ces groupes comprennent les jeunes pris en charge, les jeunes dans le système de santé mentale pour enfants, les jeunes ayant des démêlées avec le système de justice et gardés en cellule, les enfants et des jeunes qui ont des besoins spéciaux, les jeunes fréquentant les écoles provinciales et d'application et les enfants et les jeunes autochtones.





# STATISTIQUES SUR LES SERVICES

Au cours de la dernière année, le standard téléphonique du Bureau de l'intervenant a traité 3 327 appels demandant de l'assistance, un nombre comparable à celui des années précédentes. Les enfants et les jeunes ont le droit reconnu par la loi de nous parler sans interférence ou dans les plus brefs délais. Lorsqu'une jeune personne relevant de notre mandat est prise en charge, le fournisseur de services doit lui remettre les coordonnées du Bureau et lui fournir cette information tous les trois mois à partir de ce moment. Ne pas le faire constitue une violation fondamentale des droits de ces jeunes.



## SERVICES D'INTERVENTION D'UNE JOURNÉE TYPE

Il est difficile de décrire une journée type d'appels reçus au Bureau et de problèmes soumis au personnel. Les appels proviennent de jeunes, de travailleurs sociaux, d'enseignants, de grands-parents, de voisins ou de toute personne qui s'inquiète des droits ou du bien-être d'un enfant ou d'un jeune. Les questions et sujets abordés varient à partir d'une simple demande d'information sur les droits à un cri du cœur de parents dont l'enfant a des besoins de santé complexes et urgents auxquels ne répondent pas le gouvernement ni les services de soutien locaux.

L'exemple suivant, tiré d'une situation réelle, donne un aperçu des dossiers que doit traiter le Bureau dans une seule journée. Dans une même journée en 2013, nous avons reçu quatre appels portant sur le système de justice pour les jeunes (certains provenant de jeunes et d'autres de travailleurs), deux appels provenant de foyers de groupe et quatre appels provenant de la famille d'un enfant ou d'un jeune inquiète de son sort. Les raisons de ces appels étaient aussi diversifiées que les jeunes eux-mêmes. Deux jeunes ont appelé du centre jeunesse Roy-McMurtry; un d'eux s'inquiétait pour sa sécurité personnelle. Une grand-mère a téléphoné pour savoir quoi faire face à une société d'aide à l'enfance dont les plans pour le placement de ses petits-enfants l'inquiétaient. Un autre appel provenait d'une mère de famille d'accueil inquiète de la santé de son protégé lorsqu'il rendait visite à un membre de sa famille.

À cause de la diversité des appels et des enjeux traités, notre personnel doit être expérimenté et souple dans son approche et son travail auprès des jeunes et de leur milieu ou avec les établissements de détention. Nos agents d'intervention doivent pouvoir travailler et interagir efficacement avec les jeunes et bien comprendre la dynamique de la résolution de conflits et de la médiation, connaître les services de soutien et les ressources pour les enfants et les jeunes de l'Ontario, les droits de l'enfant, les lois qui s'appliquent, les politiques ministérielles, les normes de pratiques professionnelles associées aux milieux où les jeunes reçoivent des soins et, lorsqu'il y a lieu, l'action communautaire.



# PREMIÈRES NATIONS

Les enfants et les jeunes des Premières nations ont des conditions de vie plus difficiles et font face à de plus grandes iniquités que n'importe quel autre groupe relevant de notre mandat.

## L'INTERVENTION AUPRÈS ET POUR LE COMPTE D'ENFANTS ET DE JEUNES AUTOCHTONES

### NOS CONSTATS

Les enfants et les jeunes autochtones qui vivent dans des communautés isolées et éloignées du Nord de l'Ontario n'ont pas accès aux services de base en éducation, santé et services sociaux que les enfants et les jeunes non autochtones du Sud tiennent pour acquis. Depuis longtemps, leurs droits et leurs besoins sont négligés ou ignorés par tous les ordres de gouvernement et parfois même par les dirigeants des Premières nations.

Le temps est venu de lutter aux côtés de ces jeunes et de poser des gestes pour améliorer leur sort. Par l'entremise de notre nouveau Bureau régional de Thunder Bay, nos agents d'intervention et les jeunes Amplis<sup>1</sup> du Nord apportent du soutien aux jeunes Autochtones et à leurs communautés. Notre objectif est de mieux comprendre le type de partenariat

1 L'expression « jeunes Amplis » désigne des jeunes qui collaborent avec le Bureau de l'intervenant pour « amplifier » la voix d'autres jeunes.





que veulent établir avec notre Bureau ces jeunes et comment les soutenir le plus efficacement possible à l'aide de nos services d'intervention. Il relève du mandat du Bureau de l'intervenant d'appuyer les jeunes Autochtones et, dans la mesure du possible, de collaborer avec eux pour les aider à améliorer leurs conditions de vie. Par notre partenariat avec les jeunes Autochtones du Nord, nous voulons les aider à se mobiliser pour enrichir leurs expériences personnelles, mais aussi pour améliorer les conditions de vie de leurs communautés.

## NOTRE SOUTIEN

### AU FORUM JEUNESSE LES PLUMES DE L'ESPOIR

En 2013, le Bureau de l'intervenant, en collaboration avec un groupe de cinq jeunes Amplis, a planifié et organisé le forum jeunesse Les plumes de l'espoir. L'événement s'est déroulé sur cinq jours en mars 2013, à Thunder Bay. Plus de 100 jeunes provenant de 62 communautés autochtones du nord de l'Ontario ont assisté au forum et ont partagé leurs histoires, leurs expériences et leurs espoirs en l'avenir. Un deuxième forum de trois jours s'est déroulé en juillet à Kashechewan où se sont réunis 37 jeunes de Fort Albany et de Kashechewan. Soixante-deux des 64 communautés autochtones du nord de l'Ontario étaient représentées aux deux forums.

Les personnes qui assistaient au forum ont appris que ces jeunes vivent dans deux mondes. D'une part, un monde empreint d'une perspective autochtone qui leur enseigne leurs langues, leurs traditions

culturelles, leurs habitudes de vie communautaire et la relation unique de leurs peuples à la terre et, d'autre part, un autre monde, celui de l'Occident, où ils ont accès aux débouchés que procurent la technologie, les emplois à l'extérieur de la réserve, les études postsecondaires et les coutumes et institutions non autochtones. Le forum visait à faire le pont entre ces deux visions du monde et à éviter aux jeunes Autochtones d'avoir à choisir entre les deux. Les personnes qui assistaient au forum ont appris comment les jeunes Autochtones, même présentement, se sentent déconnectés de ces deux mondes, laissés pour compte, perdus et sans espoir.

Quant aux jeunes qui ont participé au forum, ils ont soulevé des problèmes fondamentaux depuis l'accès aux activités sportives, aux loisirs et l'école jusqu'au malheureux héritage des pensionnats autochtones, la drogue et l'alcool, le suicide et la gouvernance interne de leurs communautés. Les jeunes Amplis du Nord, en collaboration avec notre Bureau, préparent un plan d'action décrivant les problèmes soulevés lors du forum et formulant des recommandations pour changer la situation; il sera rendu public au début de 2014.

Notre objectif, tout au long du forum Les plumes de l'espoir, était de placer les jeunes au cœur des discussions. Ce n'est qu'en permettant aux jeunes Autochtones de se réunir et de travailler ensemble et en les outillant pour se mobiliser et interagir directement avec les autorités gouvernementales et leurs dirigeants que la vie des jeunes Autochtones du nord de l'Ontario et celle de leurs communautés se transformeront en profondeur et de façon durable.

## RENCONTRE AVEC LE RAPPORTEUR DE L'ONU

Pour nous acquitter de notre mandat et de notre engagement à faire entendre la voix des jeunes Autochtones, nous avons une fois de plus porté leurs préoccupations à l'attention des Nations unies. En octobre 2013, nos jeunes Amplis du Nord se sont rendus à Ottawa pour rencontrer James Anaya, Rapporteur spécial des Nations unies pour les droits des peuples autochtones. Julaine Trudeau,



Uko Abara, Kathryn Morris et Samantha Crowe ont remis au Rapporteur spécial une synthèse des problèmes et des solutions exposés par leurs pairs lors de leurs rencontres avec eux dans les communautés éloignées et isolées du Nord et lors des forums Les plumes de l'espoir. À la fin de la rencontre, ils ont rencontré en privé le chef de l'Assemblée des Premières nations Shawn A-in-chut Atleo pour obtenir l'appui et la collaboration de l'Assemblée des Premières nations à leur effort pour améliorer les conditions de vie des jeunes Autochtones de l'Ontario.

## LES JEUNES AMPLIS FONT DE LA SENSIBILISATION

En août 2013, les jeunes Amplis du Nord ont été invités à prendre la parole au congrès national des jeunes, tenu au Yukon et parrainé conjointement par notre Bureau et le Protecteur de l'enfance du Yukon. Ils ont parlé de leur expérience à concevoir et à organiser le forum jeunesse Les plumes de l'espoir et de leur vision de collaboration entre jeunes pour changer les choses en profondeur.

En s'appuyant sur le travail des Plumes de l'espoir, à l'invitation du Conseil national des jeunes de l'Assemblée des Premières nations, les jeunes Amplis se sont rendus en Saskatchewan en novembre 2013 pour faire une présentation lors de leur congrès. Les Amplis ont offert le modèle de collaboration et la démarche des Plumes de l'espoir en cadeau à tous les jeunes Autochtones. Dans leur présentation, ils ont encouragé leur public à saisir le message d'espoir que constitue la réunion de jeunes dans une volonté de partager leurs idées sur la manière de bâtir un avenir meilleur pour eux et pour leurs communautés.

## NOTRE BUREAU DU NORD FÊTE SON PREMIER ANNIVERSAIRE

Notre Bureau du Nord à Thunder Bay a fêté son premier anniversaire en juillet dernier. Ce fut une année chargée pour le Bureau de l'intervenant. En effet, son personnel s'est souvent rendu dans des communautés nordiques isolées et éloignées du Nord. Il a aussi eu des rencontres avec divers organismes de services à l'enfance et à la famille à Thunder Bay. Le Bureau a produit, en collaboration

avec le centre d'amitié autochtone et le groupe de travail sur le suicide, une vidéo pour accueillir les enfants autochtones arrivant pour la première fois dans une école secondaire à Thunder Bay.

## RÉSOLU À SOUTENIR LES ENFANTS ET LES JEUNES DES PREMIÈRES NATIONS

En 2012, le Bureau de l'intervenant a déposé une motion auprès de la Cour d'appel fédérale pour obtenir l'autorisation d'être entendu dans une cause qui déterminera si les enfants autochtones ont le droit de porter plainte devant le Tribunal canadien

## LES JEUNES QUI ONT PARTICIPÉ AU FORUM LES PLUMES DE L'ESPOIR DEMANDENT AUX DÉCIDEURS DE LES ACCOMPAGNER ET DE TRAVAILLER AVEC EUX POUR AMÉLIORER LEURS CONDITIONS DE VIE ET CELLES DE LEURS COMMUNAUTÉS.

des droits de la personne lorsqu'ils reçoivent des services publics inégaux à ceux que reçoivent les autres Canadiens. Même si la motion a été rejetée, le Bureau de l'intervenant demeure résolu à appuyer les jeunes Autochtones, peu importe les difficultés.

## AMÉLIORER LE SYSTÈME DE JUSTICE POUR LES PEUPLES AUTOCHTONES

Les Autochtones sont remarquablement absents des jurys en Ontario. Pour corriger cette lacune, le personnel du Bureau a rencontré l'ancien juge de la Cour suprême, l'honorable Frank Iacobucci, pour lui faire des recommandations eu égard à la sélection des jurés et à la formation. En 2013, le juge Iacobucci a publié un rapport dans lequel il recommandait que le Bureau de l'intervenant réunisse de jeunes Autochtones pour discuter de moyens de renforcer la confiance des Autochtones envers le système de justice.



# ENQUÊTE

La société doit en faire beaucoup plus pour répondre aux besoins uniques de développement des « adultes en devenir ».

## INTERVENIR AU NOM D'ASHLEY SMITH

### NOS CONSTATS

En tout temps, il y a des centaines de jeunes incarcérés dans des pénitenciers au Canada. Beaucoup de ces jeunes ont des besoins complexes et, malgré cela, ils reçoivent peu de soutien, sinon aucun soutien, pour faire face à leurs problèmes de santé mentale et en atténuer les effets. Le décès tragique d'Ashley Smith, âgée de 19 ans, a mis en lumière le besoin d'assurer une meilleure intégration des services de santé mentale pour les jeunes dans le milieu carcéral. Ashley a payé de sa vie pour les lacunes d'un système qui a fait fi de ses besoins ou qui n'a pas su y répondre.

Lorsque nous laissons ainsi tomber des jeunes, nous laissons aussi tomber leur famille et le milieu où ils ont vécu, ont travaillé ou ont grandi. Ashley Smith ne rentrera jamais à la maison parce que le système a failli à sa tâche. Et, d'ici à ce que nous commençons à changer la façon dont nous répondons aux besoins en matière de santé mentale des jeunes détenus, beaucoup d'autres souffriront ou rentreront chez eux mal préparés pour réintégrer leur famille, leur école ou leur collectivité.

### NOTRE SOUTIEN

L'enquête du coroner sur le décès d'Ashley a pris fin en 2013 sur un verdict d'homicide. Le Bureau de l'intervenant a participé activement à l'ensemble de la procédure et a obtenu le droit d'intervenir lors de l'enquête vu son expérience auprès de jeunes en détention.

Le personnel de notre Bureau a travaillé avec des experts sur la situation des jeunes détenus dans les établissements correctionnels fédéraux pour formuler un ensemble de recommandations visant à modifier les politiques et les procédures. Notre objectif global était de mieux répondre aux besoins de développement uniques « d'adultes en devenir », c'est-à-dire de jeunes âgés de 18 à 24 ans. Les adultes en devenir ne sont ni des jeunes ni des adultes, ils se situent entre les deux. Les jeunes dans cette tranche d'âge (comme Ashley) ont souvent besoin de beaucoup plus de soutien en détention que les adultes en bonne et due forme. À ses besoins uniques de jeune adulte, ajoutez un état de santé mentale précaire, une maladie mentale, un sentiment d'isolement total et la solitude et vous comprendrez à quel point Ashley a dû se sentir fragile et abandonnée pendant son incarcération.

Nous sommes encouragés de constater que les réflexions et les suggestions du Bureau de l'intervenant pour améliorer les services fournis aux jeunes de cette tranche d'âge ont fait leur chemin et se sont retrouvées dans les recommandations finales du jury de l'enquête. Nous sommes aussi satisfaits de l'ouverture manifestée par le jury à l'endroit de la recherche et de l'expertise sur cette population déposées à l'enquête.

# PROTECTION DE L'ENFANCE

Quel parent laisse partir son enfant avec un compte de banque vide, en lui disant « salut » et ne m'appelle pas?

## INTERVENIR EN FAVEUR D'UN RÔLE PARENTAL PLUS IMPORTANT

### NOS CONSTATS

Les enfants et les jeunes confiés aux services de protection de l'enfance, au système de justice pour les jeunes ou placés en résidence sont, par définition, les enfants de l'État. Souvent, ces enfants ont vécu des circonstances difficiles, ils n'ont pas de famille stable et ils ont besoin que la société prenne soin d'eux. En tant que pupilles de l'État, ils ont droit à des soins prodigués par l'ensemble de l'appareil gouvernemental et pas uniquement par une société donnée d'aide à l'enfance ou le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse.

Il est démontré que les pupilles de l'État réussissent moins bien dans la vie que leurs pairs du même âge. Une étude récente révèle que seulement 44 pour cent d'entre eux obtiennent leur diplôme d'études secondaires comparativement à 82 pour cent dans la population en général. Un rapport après l'autre indique que les jeunes quittant la prise en charge sont surreprésentés dans le système de justice et dans le réseau des refuges.

Pour enraciner une approche pangouvernementale à l'endroit des enfants et des jeunes pris en charge, il faut que le gouvernement de l'Ontario et les services publics adoptent une grille d'analyse propre à eux. Le Bureau de l'intervenant entrevoit le jour où le sort de ces jeunes sera au centre des discussions de chaque réunion dans tous les ministères. À l'instar de tout bon parent, les ministres et les fonctionnaires se demanderont « quelle sera l'incidence de cette décision sur mes enfants (pupilles de l'État) ou comment faire pour que cette décision ait un effet positif sur mes enfants? »

### NOTRE SOUTIEN

Dans la foulée du succès sans précédent des Audiences publiques des jeunes quittant la prise en charge tenues en 2011 et 2012 et de la publication du *Livre de ma véritable histoire*, en 2013, le Bureau de l'intervenant a poursuivi ses efforts pour renforcer le rôle parental du gouvernement à l'endroit des pupilles de l'État. *Le Livre de ma véritable histoire* est un ouvrage rédigé par six jeunes avec l'aide de Bureau de l'intervenant. L'ouvrage s'appuie sur 183 soumissions provenant d'enfants et de jeunes et sur des témoignages personnels de jeunes lors des audiences. Il soumet aux divers ministères et à d'autres organismes des idées concrètes pour améliorer les conditions de vie des pupilles de l'État.

En 2013, le Bureau de l'intervenant, en partenariat avec le ministère des

Services à l'enfance et à la jeunesse, a fait un pas de plus en créant un groupe de travail pour étudier les questions afférentes aux jeunes quittant la prise en charge. Il est composé de jeunes pris en charge ou l'ayant été et de représentants d'organismes de services pour les jeunes. En s'appuyant sur la recommandation principale du *Livre de ma véritable histoire* de transformer en profondeur le système de protection de l'enfance, le groupe de travail a documenté, écrit et publié le *Plan directeur visant un changement fondamental du système de bien-être de l'enfance*.

DANS LA FOULÉE DES AUDIENCES PUBLIQUES DES JEUNES QUITTANT LA PRISE EN CHARGE, UN MOUVEMENT POUR CHANGER EN PROFONDEUR LE FONCTIONNEMENT DES SERVICES DE PROTECTION DE L'ENFANCE EN ONTARIO PREND VIE DANS LA LÉGISLATION.

« QUEL PARENT DIT À SON ENFANT “TU TE DÉBROUILLES SEUL MAINTENANT. NE REVIENS PAS. N’APPELLE PAS. TU PARS AVEC CE QUE TU PEUX APPORTER AVEC TOI ET UN COMPTE DE BANQUE VIDE. SALUT ET BONNE CHANCE” ».

- JEUNE DE 21 ANS, EX-PRIS EN CHARGE.

## Recommandations concrètes

Le plan directeur contenait 49 recommandations portant sur divers enjeux depuis l'éducation et le chômage des jeunes pris en charge aux politiques du ministère pour soutenir la transition des jeunes vers la vie autonome. Le groupe recommande notamment de fournir des soins aux jeunes qui, pour le moment, n'ont pas droit aux services. Ces jeunes sont des jeunes âgés de 16 ans et plus qui n'ont pas reçu de services dans le passé et des jeunes qui arrivent à 18 ans (ou 21 dépendamment de leur situation) et n'y sont plus admissibles. Il recommande également au gouvernement de faire passer de 21 ans (actuellement) à 25 ans l'admissibilité au programme de soins et d'entretien prolongés, de couvrir les frais de médicaments et de soins dentaires jusqu'à 25 ans et de fournir aux jeunes quittant le réseau d'aide à l'enfance les renseignements sur les services offerts qui répondront à leurs besoins.

Environ 1 000 jeunes quittent le réseau de l'aide à l'enfance chaque année en Ontario. Les Audiences publiques des jeunes quittant la prise en charge ont fourni au gouvernement de l'Ontario des idées et des recommandations pratiques pour l'aider à se comporter davantage comme un véritable parent à l'endroit de ses pupilles, c'est-à-dire un parent qui soutient ses enfants lorsqu'ils ont dépassé l'âge légal de l'enfance et qui s'investit véritablement dans la bonne fortune de sa famille à long terme.

## Bâtir un mouvement - les projets de loi d'initiative privée sont une première étape importante

Les Audiences publiques des jeunes quittant la prise en charge, le *Livre de ma véritable histoire* et le *Plan directeur* ont incité l'Assemblée législative de l'Ontario à poser des gestes sans précédent en 2013 et à modifier en profondeur la façon dont le gouvernement de l'Ontario assume son rôle de parent à l'endroit des pupilles de l'État. Les trois partis politiques siégeant à l'Assemblée législative ont déposé chacun un projet de loi d'initiative privée. Un de ces projets réclame une plus grande supervision des sociétés d'aide à l'enfance. Un autre demande l'instauration d'une journée officielle des enfants et des jeunes pris en charge, à la date de la parution du *Livre de ma véritable histoire*. Enfin, le troisième demande de hausser l'âge auquel les enfants ont droit à des services de protection de l'enfance. Les trois projets ont été adoptés en deuxième lecture en 2013 et sont à l'étude devant les comités. Le Bureau de l'intervenant a soumis un rapport détaillé en appui à ces projets de loi.

## LE MOUVEMENT EN ACTION

*Notre voix, notre tour* est un mouvement qui a été lancé par le Bureau de l'intervenant dans le but de modifier en profondeur les services de protection de l'enfance. Présentement, le mouvement est animé par deux jeunes Amplis qui travaillent en partenariat avec le Bureau de l'intervenant pour sensibiliser les jeunes pris en charge. Les Amplis travaillent avec plus de 70 jeunes pris en charge ou ex-pris en charge qui, de leur côté et bénévolement, communiquent avec des centaines de jeunes par les médias sociaux. Le Bureau de l'intervenant appuie les jeunes dans leurs présentations devant l'Assemblée législative et dans divers autres aspects de leur participation à ce mouvement.



# BESOINS SPÉCIAUX

Ce n'est que lorsque la voix des jeunes ayant des besoins spéciaux aura pris plus de force qu'il sera possible de décider quels services la société devrait leur fournir.

## INTERVENIR EN FAVEUR D'UN SYSTÈME APTÉ À RÉPONDRE À DES BESOINS COMPLEXES.

### NOS CONSTATS

Derrière l'expression « besoins spéciaux » utilisée par le gouvernement se trouve une population diversifiée de jeunes dont les besoins en matière de santé physique et mentale sont nombreux, vastes et complexes. Nombreux sont les fournisseurs de soins primaires et les familles d'enfants et de jeunes ayant des besoins spéciaux à se retrouver financièrement et émotionnellement dépourvus face à un système de services qui les oblige à se battre pour que les droits de leurs enfants soient respectés, que leurs besoins de services soient satisfaits et que leurs voix soit entendues.

À l'instar de tous les jeunes, les enfants qui ont des besoins spéciaux dépendent d'une gamme de services : éducation, soins de santé, protection de l'enfance, résidences et soins thérapeutiques. Pour un ensemble de raisons, beaucoup de personnes parmi les plus vulnérables de la société sont privées de leur droit à des soins efficaces, abordables et accessibles. Certaines personnes ont des conditions de vie extrêmement difficiles. Environ 10 pour cent

de nos services d'intervention en matière de droits individuels visent des enfants qui ont des besoins spéciaux. Et nous savons que ce pourcentage est loin de correspondre à l'importance véritable du problème à l'échelle de la province.

Un des problèmes uniques que pose l'intervention en faveur de ces enfants est que certains d'entre eux, souvent ceux dont les besoins en matière de soins sont les plus complexes, ont du mal à communiquer et se faire comprendre. Cependant, puisque leurs familles, leurs fournisseurs de soins et leurs éducateurs comprennent leurs besoins, comment pouvons-nous en tant que société faire de même?

Au Bureau de l'intervenant, nous avons compris l'urgence de considérer sous un angle différent la voix de ces jeunes, y compris l'importance de leur fournir des moyens de participer dans leur milieu comme « agents actifs » et membres à part entière de la société. Le Bureau reconnaît que la première étape pour bâtir un système plus efficace, mieux adapté et plus respectueux des enfants et des jeunes qui ont des besoins spéciaux consiste à les aider à prendre la parole.

### NOTRE SOUTIEN

Nous avons franchi une étape importante l'an dernier dans nos efforts pour faire entendre la voix des enfants et des jeunes qui ont des besoins spéciaux en Ontario. Nous avons fait de véritables progrès et comprenons beaucoup mieux l'ampleur et la portée des problèmes auxquels font face ces jeunes.

À titre d'exemple, notre Comité sur les besoins spéciaux s'est développé considérablement l'an passé. Il est maintenant dirigé par des employés du Bureau qui connaissent bien les besoins de ces jeunes



LORSQU'ON LEUR EN DONNERA LA CHANCE, LES ENFANTS  
QUI ONT DES BESOINS SPÉCIAUX INSPIRERONT AUSSI UN  
MOUVEMENT QUI LEUR EST PROPRE.

et que la question intéresse. Le comité met actuellement au point un processus qui permettra aux enfants et aux jeunes qui ont des besoins spéciaux d'exprimer leurs points de vue. Le comité, créé en 2012, s'est élargi pour inclure à titre de conseillers des jeunes qui ont des besoins spéciaux. Il compte aussi des membres de la collectivité qui connaissent et vivent les difficultés et les problèmes que soulèvent les besoins spéciaux.

### Réunion de fondation de la communauté de personnes ayant des besoins spéciaux.

En décembre, le Bureau de l'intervenant a organisé une première réunion communautaire afin de discuter de façons de porter la voix des enfants et des jeunes qui ont des besoins spéciaux. Ce fut un succès extraordinaire. Plus de 80 personnes et organismes, y compris des parents, des groupes de pression, des associations, des organismes à but non lucratif, des entrepreneurs, des prestataires de services, des agents d'intervention communautaires indépendants, etc., ont rempli la salle au maximum de sa capacité.

Les personnes présentes se sont entendues sur une démarche pour poursuivre ce travail important, une réalisation importante vu la complexité et la diversité de cette communauté. Le Bureau de l'intervenant a annoncé qu'il organisera une deuxième réunion au début de 2014 et une autre à Thunder Bay pour entendre le point de vue des gens du nord de l'Ontario et les appuyer dans l'élaboration d'une stratégie. Et sous peu, se tiendra également la première rencontre du comité consultatif sur les besoins spéciaux.

Lorsqu'on leur en donnera la chance, les enfants qui ont des besoins spéciaux inspireront aussi un mouvement qui leur est propre.

# JUSTICE POUR LES JEUNES

Le traitement accordé à un jeune ne devrait pas dépendre de l'adulte qui travaille ce jour-là.

## INTERVENIR POUR DES SERVICES RESPONSABLES

### NOS CONSTATS

Les jeunes condamnés à la détention ont les mêmes besoins et sont assujettis aux mêmes droits et mesures de protection en vertu de la loi que tous les jeunes. Ils ne sont pas encore des adultes et ils ont besoin de l'appui d'adultes compétents pour les aider à réintégrer leurs collectivités et à faire des choix de vie plus éclairés. Ce qui leur arrive au jour le jour lorsqu'ils sont en détention, c'est-à-dire la façon dont ils sont perçus et traités, a des répercussions à long terme et durables sur leur vie.

À l'ouverture du centre jeunesse Roy-McMurtry (CJRM) en 2009, le modèle de service avait été conçu pour responsabiliser les jeunes eu égard à leurs actes d'une part et d'autre part pour leur transmettre les compétences et la conscience dont ils auraient besoin pour se réaliser pleinement. La réadaptation par des programmes d'activités et la réinsertion dans la collectivité, cette nouvelle vision de la justice pour les jeunes mise de l'avant dans la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*, devaient être au cœur de l'expérience des jeunes au CJRM.

Cependant, à peine quelques semaines après l'ouverture du CJRM, le Bureau de l'intervenant a commencé à recevoir des plaintes des jeunes placés dans cet établissement. Le Bureau de l'intervenant en informa l'administration du CJRM et le personnel du ministère et un plan d'action pour améliorer les services fut mis en œuvre. Malgré cela, le nombre

d'appels reçus au Bureau augmentait sans cesse. En 2011, parce que nous estimions que le CJRM n'était pas sécuritaire, nous avons entrepris un examen systémique de l'expérience des jeunes dans cet établissement. Durant l'examen, notre personnel a maintenu des liens assidus avec l'administration du CJRM et le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse.

### NOTRE SOUTIEN

Au mois d'août cette année, nous avons publié un rapport s'appuyant sur les renseignements recueillis lors d'entrevues menées auprès de plus de 110 jeunes du centre et sur l'analyse des 178 appels reçus de jeunes au Bureau. Les questions d'entrevue portaient sur leurs expériences en matière de soins de base, de respect de leurs droits, de sécurité et de programmes d'activités offerts au CJRM.

Il est rapidement devenu évident que bien peu de choses avaient changé depuis la mise en œuvre du plan d'action; les jeunes rapportaient plusieurs situations où la qualité des soins était inférieure à la

## LES PRÉOCCUPATIONS DES JEUNES SONT TOUJOURS À L'AVANT-PLAN

Le Bureau de l'intervenant continue de travailler fort pour établir des liens avec les organismes de services pour les jeunes et les milieux où les jeunes risquent d'avoir des démêlés avec la justice. Pour ce travail, nous avons activement recours à des jeunes du système de la justice, mais dans le but de protéger leur vie privée et par souci de confidentialité, nous ne fournissons pas de détails sur leur rôle dans ce volet important de notre mandat. Notre but ici, comme toujours, est de soutenir les jeunes et de faire entendre leur voix.



# POUR QUE DES CHANGEMENTS DURABLES SE PRODUISSENT AU CJRM ET QUE LES PROBLÈMES SE RÈGENT VÉRITABLEMENT, TOUS LES EFFORTS BIEN INTENTIONNÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DOIVENT S'INSCRIRE DANS UN SYSTÈME DE VÉRIFICATION, DE CONTRÔLE, DE RÉTROACTION DES JEUNES ET DE SUIVI.

- RAPPORT, ÇA DÉPEND DE QUI EST EN POSTE

norme. L'examen a révélé que certains jeunes recevaient les soins et l'aide dont ils avaient besoin au CJRM alors que ce n'était pas le cas pour beaucoup d'autres. Les jeunes ont indiqué qu'ils pouvaient parfois être privés de nourriture pendant près de 19 heures les weekends, être enfermés dans des cellules d'isolement jusqu'à quatre jours, être agressés, être privés de voir leurs familles ou être victimes de force excessive. Ils sentaient également que la tension et la violence étaient omniprésentes dans l'établissement.

## « Ça dépend de qui est en poste »

Au cours de l'examen du Bureau de l'intervenant, les jeunes ont indiqué clairement que la qualité des soins au CJRM dépendait des adultes en poste une journée donnée, d'où le titre du rapport : « *Ça dépend de qui est en poste* » - *La réalité vécue par les jeunes au centre de jeunes Roy McMurtry*. Le Bureau s'inquiète aussi du fait que la procédure d'enquête actuelle des plaintes soit inadéquate et menée à l'interne par le CJRM. Entre autres nombreuses recommandations formulées dans le rapport, nous demandons au centre de mener des enquêtes transparentes sur les allégations de voies de fait, d'utilisation de force excessive ou de violence.

## Le ministère est d'accord qu'il faut améliorer certains aspects fondamentaux

Peu après la publication du rapport, l'Intervenant provincial a rencontré le sous-ministre du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse, qui a pris plusieurs engagements clés pour redresser la situation au CJRM. Notamment, il a été convenu (i) qu'il fallait adopter une procédure d'enquête plus transparente, à savoir que les enquêtes menées par une instance indépendante; (ii) que le CJRM n'atteignait pas son objectif de créer un environnement fondé sur des relations constructives entre le personnel et les jeunes ni d'utiliser ces relations pour faciliter la réadaptation; et (iii) que le ministère devrait s'adresser aux organismes du milieu pour créer des protocoles et des listes de contrôle de conditions à satisfaire lors de la réinsertion d'un jeune.

En septembre 2013, 51 employés permanents affectés au CJRM ont été transférés vers des établissements correctionnels pour adultes, leurs compétences, habiletés et attitudes correspondant mieux à ces milieux de détention. Entretemps, 24 nouveaux employés ont été embauchés au CJRM.



# SANTÉ MENTALE

Faire entendre la voix  
des jeunes qui ont des  
problèmes de santé  
mentale auxquels le  
système ne répond pas.

## INTERVENIR POUR BÂTIR DES COLLECTIVITÉS PLUS FORTES

### NOS CONSTATS

Tous les jeunes sont aux prises, dans une certaine mesure, avec des difficultés et des combats durant leurs années formatrices. Pour les jeunes qui souffrent de problèmes de santé mentale, cette période de croissance et d'atteinte de maturité peut être exceptionnellement difficile. La stigmatisation liée à l'étiquette de « maladie mentale » peut priver ces jeunes d'occasions de socialiser, de se faire des amis et de sentir qu'ils font partie à part entière de la société.

Nous recevons régulièrement des appels au Bureau de jeunes dans des centres de santé mentale qui se plaignent de traitements ou de soins administrés contre leur volonté ou de la divulgation de leurs renseignements personnels sans leur consentement.

Certains disent qu'ils se sentent trop médicamentés ou qu'on leur fournit peu ou pas d'informations sur leur état de santé mentale ou sur différentes options de traitement possibles. Ils ont l'impression que les décisions concernant leur santé mentale sont prises par des adultes et qu'on fait fi de leur droit d'avoir de l'information sur leur état de santé. Les jeunes, parce qu'ils sont privés de cette information, sentent qu'ils n'ont aucune prise sur leur propre vie. Les services de santé mentale pour les enfants en Ontario ont besoin de réviser les politiques et les pratiques qui empêchent les jeunes de participer activement, lorsque c'est possible, aux décisions qui touchent leur vie et leur bien-être.

L'exclusion à laquelle font face les jeunes à cause de leurs problèmes de santé mentale nourrit à bien des égards leur isolement et la perception négative de leur vie qui prévaut dans le système de santé mentale. Quand le système refuse aux jeunes la possibilité de participer activement à l'élaboration de stratégies pour améliorer leur sort, leur état de santé mentale ou leur bien-être, il crée un théâtre de luttes de pouvoir constantes et un sentiment de perte de contrôle et de stigmatisation qui deviennent des associations fondamentales qui suivent les jeunes de l'enfance à la vie d'adulte. Permettre aux jeunes de participer directement au processus de compréhension et de planification des diverses façons de répondre à leurs besoins en matière de

santé mentale ne se limite pas à les informer. Ils ont besoin de connaissances fondamentales afin d'acquérir les habiletés requises et être les mieux placés pour veiller à leurs propres intérêts. En étant directement impliqués, les jeunes développent les compétences et les connaissances nécessaires pour gérer des relations qui peuvent s'étendre sur toute une vie avec le système de santé mentale. De plus, informer les enfants et les jeunes de leurs droits en vertu de la *Loi sur la santé* vise plus que les informer des services auxquels ils ont droit. C'est leur transmettre les connaissances requises pour conceptualiser la santé mentale et le mieux-être de façon à ce qu'ils puissent gérer, voire empêcher la récurrence de leurs problèmes de santé mentale et comprendre ce que ces problèmes pourront signifier lorsqu'ils auront atteint l'âge adulte.

## NOTRE SOUTIEN

### Publication du rapport *Les jeunes mettent la touche finale*

Suivant l'annonce importante du gouvernement de l'Ontario en 2012 d'investir jusqu'à 93 millions de dollars dans une stratégie de santé mentale et de lutte contre les dépendances accordant la priorité aux enfants, le Bureau de l'intervenant s'est adressé aux jeunes relevant de son mandat pour savoir ce qu'ils pensaient de l'approche du gouvernement en matière de santé mentale. En 2013, le Bureau a publié le rapport *Les jeunes mettent la touche finale*, une synthèse des idées de 46 jeunes ayant participé à six groupes de consultation distincts à Peterborough.

Les discussions ont révélé que les jeunes étaient d'accord dans l'ensemble avec les orientations en matière de santé mentale, les politiques et les cadres décrits par les adultes, mais qu'il manquait des pièces importantes à la stratégie. Par exemple, les participants nous ont parlé de l'importance d'établir des liens étroits entre la maison, les familles, l'école et la collectivité en ce qui concerne leur santé globale. Ils ont fait des suggestions pour l'aménagement d'un environnement accueillant qui pourrait, selon eux, renforcer leur capacité à faire face aux problèmes qui ont une influence négative sur leur santé mentale et leur bien-être. Ces suggestions comprenaient l'accès à des espaces sûrs pour rencontrer des pairs et établir des liens avec eux, à des milieux de vie stables

et accueillants, à des modèles adultes positifs et à des services correspondant à leurs besoins. Et plus important encore, les jeunes estimaient qu'ils devaient participer aux discussions entourant la planification de services ou de programmes de santé mentale.

### Initiative Ça me touche (I Do Care)

Cette initiative est un effort de sensibilisation mené par notre Bureau et appuyé par des jeunes partout en Ontario. Elle vise à mieux connaître le vécu des jeunes dans les divers réseaux de santé et centres de traitement. Nous avons réuni des jeunes pour qu'ils témoignent de leur vécu, racontent leurs histoires et précisent ce qu'il faut mettre en place pour aider les jeunes à dire si les services et le soutien en matière de santé mentale qu'ils reçoivent sont pertinents.

Le but de l'initiative est de sensibiliser davantage le public et les intervenants aux droits en matière de santé des jeunes afin que le système intègre plus efficacement ces droits dans tous les aspects des programmes et des services fournis.

En 2013, le Bureau a réuni divers groupes de consultation un peu partout en Ontario pour permettre aux jeunes de parler des problèmes qu'ils ont à faire reconnaître et respecter leurs droits en matière de santé. Ces rencontres ont permis de jeter les bases du *manuel de survie ultime en matière de droits de la santé* produit par le Bureau de l'intervenant en collaboration avec un groupe consultatif de dix jeunes. Le manuel aide les enfants et les jeunes à comprendre leurs droits en matière de santé grâce à une approche pratique étapes par étapes. On y trouve aussi de l'information pour rédiger un plan de soins et des fiches de travail sur les principaux droits en matière de santé

« CETTE DISCUSSION A ÉTÉ UNE BONNE FAÇON DE CONNAÎTRE LE POINT DE VUE DE NOS PAIRS SUR LA SANTÉ MENTALE ET LEURS IDÉES SUR CE QU'IL SERAIT POSSIBLE DE FAIRE DANS NOTRE COLLECTIVITÉ. »



« TOUT CE DONT NOUS AVONS DISCUTÉ ET LES INFORMATIONS QUE NOUS AVONS PARTAGÉES ONT ÉTÉ UTILES ET NOUS ONT AIDÉS À COMPRENDRE LE POINT DE VUE ET LES VALEURS DES AUTRES. »



LE CONSENTEMENT NE SE LIMITE PAS  
À UN FORMULAIRE. IL S'AGIT D'UNE  
CONVERSATION COMPLÈTE ET CONTINUE.

—INITIATIVE ÇA ME TOUCHE (I DO CARE)

# ÉCOLES PROVINCIALES ET D'APPLICATION

Tous les jeunes ont le droit d'entretenir des liens avec leurs familles.

## INTERVENIR POUR DES COMMUNICATIONS PLUS OUVERTES

### NOS CONSTATS

L'Ontario gère un certain nombre de pensionnats fréquentés par des élèves sourds, aveugles, sourds aveugles et ayant de graves problèmes d'apprentissage. Le personnel du Bureau de l'intervenant, en plus de répondre aux appels de jeunes se plaignant de situations qui contreviennent à leurs droits dans ces écoles, se rend chaque mois dans ces écoles pour circonscrire les problèmes systémiques et prendre des mesures correctives.

Au cours des dernières années, le Bureau a examiné plusieurs problèmes sérieux, notamment la difficulté qu'ont certains élèves (surtout les étudiants sourds) à communiquer avec leurs familles. L'accès restreint à Internet, qui est attribuable soit aux politiques de l'école soit à des problèmes de réseau dans les écoles, est un exemple de difficultés rencontrées. Et le problème existe toujours.

Nos efforts pour venir en aide à ces jeunes sont freinés par la position de la Direction des écoles provinciales du ministère de l'Éducation selon laquelle notre Bureau n'a pas la compétence d'intervenir en faveur d'élèves âgés de plus de 18 ans, d'intervenir autrement qu'officieusement ou de procéder à l'examen d'une école. Nous ne sommes pas d'accord avec la position du ministère.

### NOTRE SOUTIEN

Le Bureau poursuit par tous les moyens dont il dispose ses efforts pour protéger les droits des élèves qui fréquentent les pensionnats provinciaux. Par ailleurs, nous avons été heureux d'apprendre que le ministère a lancé deux projets pilotes : des séances de prise de parole étudiante et un examen des établissements dans le but de connaître le point de vue des élèves qui fréquentent les écoles provinciales et d'application. Lors de nos visites mensuelles dans ces écoles, nous nous assurons que les élèves sont au courant de leur droit de communiquer avec le Bureau de l'intervenant.

La mise sur pied d'un comité de jeunes formé d'élèves fréquentant et ayant fréquenté des écoles provinciales et d'application est une nouveauté en 2013. Les membres du comité conseillent le Bureau et lui proposent des façons d'améliorer ses services d'intervention auprès des jeunes dans ces écoles.



# DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE, SENSIBILISATION ET ÉDUCATION

## INTERVENIR POUR RENFORCER LES CAPACITÉS

### LE BUREAU DE L'INTERVENANT 2.0

Notre façon de communiquer en tant que société se transforme rapidement à cause des avancées technologiques, de l'utilisation des médias sociaux, des multiples sources de nouvelles et d'informations en ligne et des logiciels d'application. Pour suivre ces tendances et rencontrer les jeunes « là où ils se trouvent », le Bureau de l'intervenant a consacré beaucoup d'efforts en 2013 à la construction d'un nouveau site web. Le site web est un volet important d'une initiative que nous avons intitulée « intervention 2.0 » qui vise à créer un lieu de rencontre plus dynamique et interactif où les enfants et les jeunes, peu importe leurs origines culturelles, leurs antécédents et leurs capacités, se sentiront en sécurité pour interagir les uns avec les autres ou pour demander de l'information ou de l'aide du personnel du Bureau de l'intervenant. Le nouveau site web sera relié à nos comptes Facebook et Twitter. Il sera





un endroit pour relayer des activités en direct et animer des bavardoirs ou des discussions parrainées. Nous planifions également d'offrir des séances où les enfants et les jeunes pourront poser en direct des questions à l'Intervenant provincial. Le nouveau site web devrait être mis en ligne au début de 2014.

## TU N'ES PAS SEUL-E

Au début de 2013, des employés du Bureau de l'intervenant affectés à l'initiative *Tu n'es pas seul-e*, se sont déplacés en Ontario pour rencontrer des jeunes LGBTQ afin de connaître leurs opinions sur ce que nous pourrions faire pour améliorer leurs conditions de vie. En août, le Bureau a créé un groupe de travail formé de jeunes LGBTQ provenant de différentes parties de la province pour dégager les thèmes des rencontres en province. En octobre, le groupe de travail s'est réuni pour formuler une proposition et des recommandations sur lesquelles appuyer le travail du Bureau auprès des jeunes LGBTQ. En décembre, un jeune Ampli a été engagé et affecté à ce dossier. Les recommandations formulées par le groupe de travail et les prochaines étapes sont actuellement à l'étude.

## UN DOCUMENT PRODUIT PAR LES NATIONS UNIES QUE LES ENFANTS PEUVENT LIRE

Nous croyons qu'il est important pour les enfants de l'Ontario d'avoir un moyen de comprendre l'engagement du gouvernement fédéral envers leurs droits et de connaître les progrès réalisés dans l'application de la *Convention internationale relative aux droits de l'enfant*. En 2013, l'équipe de développement communautaire du Bureau et de jeunes Amplis ont travaillé avec UNICEF Canada pour produire en langage simple une version pour enfants du document *Observations finales du comité des Nations unies sur les droits de l'enfant au Canada à l'occasion des troisième et quatrième examens périodiques du Canada*. Notre partenaire, l'UNICEF, a conçu le document de manière à le rendre visuellement attrayant pour les enfants.

## ENSEIGNER AUX ENSEIGNANTS - CERTIFICAT EN INTERVENTION EN FAVEUR DES ENFANTS

En 2010, le Bureau de l'intervenant a lancé un projet pilote en collaboration avec le programme d'éducation à l'enfance et la jeunesse du Collège Humber dont le but est d'outiller les étudiants pour qu'ils puissent informer les jeunes pris en charge de leurs droits et leur expliquer comment le Bureau de l'intervenant peut leur venir en aide. Au début, ce n'était qu'un atelier regroupant à peine vingt étudiants. Au cours des trois dernières années, l'initiative a pris de l'ampleur.

En 2013, le Bureau a rencontré les coordonnateurs des programmes d'éducation à l'enfance et à la jeunesse de divers collèges de l'Ontario pour créer un *Certificat en intervention en faveur des enfants*. Il s'agit de donner de la formation aux étudiants dans divers domaines de l'intervention, à savoir les droits et les responsabilités des jeunes, la *Convention internationale relative aux droits de l'enfant*, la résolution de conflits et les techniques d'animation d'ateliers destinés à des jeunes. Nous avons proposé un protocole d'entente aux collèges et, en s'appuyant sur le succès de cette initiative, notre Service de développement stratégique a créé un cours d'un crédit sur les droits de l'enfant et l'intervention que met actuellement à l'essai le Collège Humber. Le cours vise à outiller les intervenants pour qu'ils prennent en compte les droits des jeunes et intègrent l'intervention en faveur des enfants et des jeunes à leur pratique professionnelle quotidienne.

## RELIER LES JEUNES AU SECTEUR DE LA PHILANTHROPIE

Le secteur de la philanthropie a toujours joué un rôle crucial pour combler les lacunes des politiques et des programmes de financement public, y compris les lacunes en matière de services de santé, d'éducation, de développement et de mieux-être des enfants. Toutefois, il est de plus en plus évident que les façons traditionnelles d'envisager la philanthropie et l'engagement citoyen ne fonctionnent pas pour beaucoup de jeunes. Par exemple, les jeunes font moins de bénévolat que la génération de leurs parents et ils sont moins susceptibles de faire des dons en argent. Par ailleurs, nous savons que les jeunes ont la passion et la volonté de s'impliquer dans des initiatives qui aident les autres et nous savons qu'ils sont sans aucun doute l'avenir du secteur de la philanthropie (et de tous les autres secteurs) en Ontario. Alors, comment faire pour favoriser leur participation?

Pour trouver un début de réponse, le Bureau de l'intervenant s'est associé au journal en ligne *The Philanthropist*, qui s'adresse à des praticiens, des universitaires, des militants et des personnes engagées dans le secteur à but non lucratif au Canada, afin de publier, à titre de rédacteur invité, un numéro spécial de la revue. Publié au printemps 2013, le numéro était axé sur les jeunes et l'avenir de la philanthropie. Des auteurs, adultes et jeunes, ont rédigé des articles sur divers sujets liés à la philanthropie et sur les liens avec les jeunes. Ce numéro spécial de la revue a incité des organismes non gouvernementaux à rencontrer jeunes auteurs des articles. Cette rencontre a été une plateforme de lancement pour la nouvelle initiative « Connect the Sector Fellowship », une association qui invite les jeunes à travailler avec des mentors pour partager leurs idées et bâtir des programmes afin de façonner l'avenir de la philanthropie.

# ÉTATS FINANCIERS

Exercice se terminant le 31 mars 2013

|                                            | Prévisions approuvées<br>Exercice se terminant le<br><b>31 mars 2013</b><br>(NOTE 3)<br>\$ | Exercice se<br>terminant le<br><b>31 mars 2013</b><br>\$ | Exercice se<br>terminant le<br><b>31 mars 2012</b><br>\$ |
|--------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|
| RÉMUNÉRATION ET SALAIRES                   | 3,781,700                                                                                  | 3,443,548                                                | 3,031,304                                                |
| AVANTAGES SOCIAUX DES EMPLOYÉS<br>(NOTE 4) | 869,700                                                                                    | 1,008,904                                                | 550,302                                                  |
| TRANSPORT ET COMMUNICATION                 | 851,200                                                                                    | 928,078                                                  | 693,816                                                  |
| SERVICES                                   | 2,910,000                                                                                  | 2,085,560                                                | 2,395,254                                                |
| FOURNITURES ET ÉQUIPEMENT                  | 130,400                                                                                    | 252,364                                                  | 181,414                                                  |
| <b>TOTAL</b>                               | <b>8,543,000</b>                                                                           | <b>7,718,454</b>                                         | <b>6,852,090</b>                                         |

## OBLIGATIONS (NOTE 5)

Voir les notes annexées  
aux états financiers

## 1. INFORMATION

La *Loi de 2007 sur l'Intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes* a été promulguée pour donner une voix indépendante aux enfants et aux jeunes.

Le Bureau de l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes de l'Ontario offre des services aux enfants et aux jeunes pris en charge par l'État ou en périphérie de la prise en charge au moyen d'interventions individuelles et d'interventions à l'échelle des systèmes et des politiques. Le Bureau a le mandat de s'efforcer de donner l'exemple en ce qui concerne la participation constructive des enfants et des jeunes dans tous les aspects de ses interventions. Le Bureau a aussi le mandat de porter une attention particulière aux enfants et aux jeunes qui ont des besoins particuliers, aux enfants et aux jeunes Autochtones, aux enfants et aux jeunes qui fréquentent les écoles pour les personnes sourdes et aveugles en Ontario et les écoles d'application.

## 2. CONVENTIONS COMPTABLES PERTINENTES

Le Bureau de l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes suit les méthodes comptables adoptées pour le Bureau de l'Assemblée législative comme l'exige la *Loi sur l'Assemblée législative* et, cela étant, utilise une méthode modifiée de comptabilité de caisse, qui octroie 30 jours supplémentaires pour payer les dépenses effectuées durant l'exercice se terminant. Cette méthode diffère des conventions comptables généralement reconnues du Canada en ce que, par exemple, les dettes encourues, mais non payées dans les 30 jours de l'exercice se terminant, ne sont pas comptabilisées tant qu'elles ne sont pas payées, et les dépenses pour des biens, comme des ordinateurs et du mobilier de Bureau, sont comptabilisées en tant que dépenses au cours de l'année de leur acquisition plutôt que comptabilisées comme biens immobilisés et amortis sur leur période de vie utile.

Les dépenses sont comptabilisées à leur valeur nette, c'est-à-dire sans les taxes de vente récupérables qui sont récupérées par le Bureau de l'Assemblée législative au nom du Bureau de l'intervenant.

## 3. PRÉVISIONS APPROUVÉES ET DÉPENSES

Les prévisions ont été préparées par le Bureau de l'intervenant et approuvées par le Bureau de régie interne, un comité législatif formé de représentants de tous les partis. Elles sont présentées à titre informatif uniquement et n'ont pas fait l'objet d'une vérification.

Les dépenses sont payées à même les fonds consentis par la Législature de la Province de l'Ontario.

Les services financiers et de ressources humaines sont fournis sans frais par le Bureau de l'Assemblée législative.

## 4. AVANTAGES SOCIAUX DES EMPLOYÉS

Les employés permanents du Bureau de l'intervenant (et les employés non permanents qui choisissent de participer au régime) participent à la Caisse de retraite de la fonction publique (CRFP), qui est un régime de pension à prestations déterminées pour les employés de la Province de l'Ontario et beaucoup d'agences provinciales. La Province de l'Ontario, unique promoteur de la CRFP, détermine les cotisations annuelles que verse le Bureau au régime. Comme le promoteur a la responsabilité de voir à ce que les fonds de retraite soient viables financièrement, tous les surplus ou les déficits actuariels résultant d'estimations de financement par capitalisation prévu par la loi ne constituent pas des actifs ni des obligations du Bureau de l'intervenant. Les cotisations annuelles de 251 000 \$ (217 000 \$ en 2012) requises du Bureau de l'intervenant sont comprises dans les avantages sociaux des employés.

En mars 2013, le Bureau et AMAPCEO ont négocié une nouvelle convention collective en vigueur du 1er avril 2012 au 31 mars 2014. Un résultat de la négociation a été l'abolition de l'article 38 : Indemnités de résiliation. Cette mesure a permis de verser un paiement unique de 313 000 \$ aux employés classifiés d'une unité de négociation, somme comprise dans les avantages sociaux des employés.

Le coût des congés non utilisés et les indemnités de départ gagnées prévues par la loi sont comptabilisés dans l'état des dépenses lorsque payés.

Le coût des avantages non liés à la pension après retraite est assumé par la Province et il n'est pas comptabilisé dans l'état des dépenses.



## 5. OBLIGATIONS

Le 26 février 2009, le Bureau de l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes a loué de nouveaux Bureaux pour une période de 5 ans à partir du 1er décembre 2009 au 30 novembre 2014 avec possibilité de deux prolongations. En vertu du bail, les coûts minimums de location pour chaque exercice financier sont les suivants :

| EXERCICE SE TERMINANT LE 31 MARS, | TOTAL (\$)     |
|-----------------------------------|----------------|
| 2014                              | 192,000        |
| 2015                              | 128,000        |
|                                   | <b>320,000</b> |

## 6. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres correspondants de l'année antérieure ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation de l'année en cours.



## **L'intervenant provincial** *en faveur des enfants & des jeunes*

401, Rue Bay, Bureau 2200  
Toronto (Ontario) M7A 0A6  
[advocacy@provincialadvocate.ca](mailto:advocacy@provincialadvocate.ca)

**Téléphone** (416) 325-5669

**Sans Frais** (800) 263-2841

**ooVoo** provincial-advocate (ASL/LSQ users)

**Twitter** @OntarioAdvocate

**Facebook** Office of the Provincial Advocate  
for Children and Youth

